



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 mai 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	52

Date de convocation

7 mai 2025

Agriculture – Subvention à l'association un brin de marché pour les marchés festifs sur le domaine du lac de Champos

**N° de la délibération
2025-292**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 mai 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Danielle LECOMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Emmanuel GUIRON (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, M. Jean-Paul VALLES.

Dans le cadre de l'animation et de la valorisation du site du Domaine du Lac de Champos, en lien avec le Projet Alimentaire inter-Territorial, il est prévu la reconduction de l'opération des marchés de produits locaux. Les marchés de producteurs sont un moyen de mettre en lumière l'agriculture du territoire et de mettre en lien les habitants, visiteurs et les agriculteurs du territoire.

Le marché est organisé en partenariat avec l'association Un Brin de Marché, qui est une association de producteurs et qui réalise le marché de producteurs le samedi matin à Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Ce partenariat prend la forme d'une convention avec l'association « un Brin de marché » et donne lieu à **une subvention de 600 € à l'association** pour valoriser le temps d'organisation et de coordination des producteurs pour ces deux événements festifs.

Ces marchés sont des occasions festives et conviviales qui permettent aussi de sensibiliser à l'alimentation locale. Cette année les marchés se tiendront :

- ✓ mercredi 23 juillet 2025
- ✓ mercredi 6 août 2025

Présence d'une douzaine de stands, restauration sur place proposée par les producteurs

Une animation musicale est prévue pour chaque soirée. En 2025, ces animations sont incluses dans le programmation des « 50 ans de Champos », c'est pourquoi il a été décidé de mettre en place des animations musicales plus dansantes que ces dernières années.

Cet évènement fait aussi la promotion du « zéro déchet » avec utilisation au maximum de vaisselle lavable et de bacs de tri.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 30 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention avec l'association un brin de marché et le versement d'une subvention de 600 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 mai 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 15/05/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo